

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite – 96, rondes des alisiers – CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

DELIBERATION
14 / 04-04-23 / B

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU :

- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- Valide l'adhésion annuelle à l'association Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée d'un montant de 500 euros.

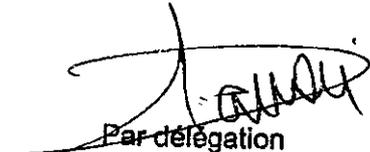
Le Secrétaire de séance

Robert Arnaud



Le Président

Jean SERRET



Par déléation
la Vice-Présidente
Christine MARION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le : - 4 MAI 2023

CHARTRE D'ENGAGEMENT

ENTRE L'ASSOCIATION NATIONALE TERRITOIRES ZERO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE (TZCLD)
ET SES ADHÉRENTS ASSOCIATIONS OU COLLECTIVITÉS PORTEUSES D'UN PROJET ÉMERGENT

L'association nationale TZCLD présidée par Laurent Grandguillaume,

et

son adhérent dénommé(e) : Communauté de communes du Val de Loire
en 01/02/2024 Voie de Durance - La Motte - Drouot
acteur du territoire de :

Membre du collège 2 au titre de :

- associations de soutien
- collectivités territoriales

s'engageant selon les modalités suivantes :

L'association nationale TZCLD a pour but de promouvoir le droit d'obtenir un emploi dans le cadre d'un projet de territoire en visant l'adéquation entre ceux qui demandent un emploi et les besoins sociaux, économiques et environnementaux du territoire (article 2 des statuts).

A ce titre, elle s'engage à :

- 1. Accompagner tous les projets émergents en fonction de leur état d'avancement et au regard de la méthode, ci-après. Pour signaler leur participation au projet, l'association leur fournira le logo TZCLD avec sa charte d'utilisation graphique.
- 2. Promouvoir le projet auprès des instances et acteurs de la vie politique locale et nationale, afin d'aboutir à l'obtention d'une troisième loi de pérennisation.
- 3. Capitaliser et tirer les enseignements de l'expérimentation.

Sur les territoires, les porteurs de projets, personnes privées d'emploi, citoyens, élus, acteurs socio-économiques, mettent en œuvre le projet. Avec TZCLD, ils sont convaincus que :

- 1. Personne n'est inemployable lorsque l'emploi est adapté aux compétences des personnes ?
- 2. Ce n'est pas le travail qui manque, un grand nombre de travaux utiles, d'une grande diversité, restent à réaliser.
- 3. Ce n'est pas l'argent qui manque. La production durable d'emploi coûte plus cher que la création des emplois nécessaires pour faire de l'emploi un droit.

Ils souhaitent s'engager dans la mise en œuvre du projet TZCLD, et suivre la méthode itérative suivante :

- 1. La création d'un consensus territorial, suscitant l'engagement de l'ensemble des acteurs d'un territoire : personnes privées d'emploi, collectivités, citoyens, associations, entreprises. La « fabrique du consensus » est l'étape socle de la mise en place d'un projet TZCLD, se concrétisant par la création d'un Comité local pour l'emploi (CLE).
- 2. L'identification et la rencontre des personnes privées d'emploi volontaires.
- 3. Le recensement des travaux utiles, en partant des besoins non satisfaits sur le territoire, en complémentarité et en soutien à l'économie locale.
- 4. Une fois ces trois étapes effectuées, l'ouverture d'une ou plusieurs entreprises à but d'emploi (FBF) peut être envisagée, en s'appuyant sur les structures de l'économie sociale et solidaire existantes ou en créant des structures ad hoc.

A l'échelle du territoire, l'objectif est l'atteinte de l'exhaustivité c'est-à-dire la capacité de proposer un emploi à toutes les personnes privées d'emploi volontaires et la création des emplois supplémentaires nécessaires (ne faisant pas concurrence aux emplois existants sur le territoire) afin de rendre effectif le droit d'obtenir un emploi.

Fait à : Le Mans le :

Le président de l'association TZCLD,
Laurent Grandguillaume

L'adhérent représentant de l'association ou la
collectivité porteuse d'un projet émergent
TZCLD



Le présent document est à retourner complété et signé à :
contact@tzcld.fr ou Association TZCLD
8 rue de Saint Domingue 44200 Nantes.
Dans l'idéal, merci de remplir un seul document par territoire.



**TERRITOIRES
ZERO CHÔMEUR
DE LONGUE
DURÉE**

ADHESION 2023

Acte de la République en préfecture
026 24 860 252 2023014 - 1404 03 24 80E
Date de réimpression : 27/04/2023
Date de coupure préfecture : 27/04/2023

La suite du projet se construit au sein de l'association Territoires zéro chômeur de longue durée, ensemble, faisons de l'emploi un droit !

Vous souhaitez adhérer à l'association et verser votre cotisation annuelle, en tant que :

Association Collectivité

Vous représentez une association,

Dénomination de l'association :
Nom du représentant légal :
Adresse :
Téléphone :
Mail :

Vous représentez une collectivité,

Dénomination de la collectivité : *Communauté de communes du Val de Loire en Brétagne*
Nom du représentant légal : *Jean Sarrat*
Adresse : *Frontière des Val de Loire 36 route des Allées 24100 Luséré*
Téléphone : *02 43 30 39 75* Mail : *jean.sarrat@val-de-loire.com*

L'acquisition de la qualité de membre-adhérent :
« sont membres les personnes physiques ou morales qui adhèrent aux statuts et qui sont à jour de la cotisation fixée annuellement par le Conseil d'Administration » (Article 6)

Le montant de votre cotisation 2023 est fixé jusqu'à la prochaine Assemblée générale (mai 2023) :

COLLECTIVITE	Association	Collectivité
Montant de la cotisation	100	500
Cotisation solidaire*		
MONTANT TOTAL ADHESION		500

*Non obligatoire, contribution manifestant un soutien financier supplémentaire à l'association

Siège social : 106, rue du Bac 75007 Paris - SIRET : 824 524 144 00030

Bureaux de l'association TZCLD - 7, rue Leschaud 44400 Rezé - SIRET : 824 524 144 00018



**TERRITOIRES
ZERO CHÔMEUR
DE LONGUE
DURÉE**

ADHESION 2023

Acte de la République en préfecture
026 24 860 252 2023014 - 1404 03 24 80E
Date de réimpression : 27/04/2023
Date de coupure préfecture : 27/04/2023

Votre règlement est à effectuer :

Par chèque à l'ordre de : Association TZCLD
Par virement bancaire : Compte IBAN : FR76 1027 8994 3000 0217 3030 108. Merci de libeller votre virement avec votre nom ou celui de la structure que vous représentez.
Pour les mandats : le N°SIRET de TZCLD est le 824 524 144 00030 - APE 9499Z. Adresse du siège social : 106 rue du Bac 75007 Paris. N'hésitez pas à nous demander un RIB complet si besoin.

Pour l'envoi de la facture par mail, merci de nous indiquer une adresse :

*envoi des factures sur le portail Chorus Pro
Siret 24260025200140 - Paiement par virement bancaire*

POUR LES COLLECTIVITES SOUHAITANT UN DÉPÔT DE FACTURE SUR CHORUS PRO:

Merci de nous fournir les informations nécessaires ou de joindre votre bon de commande à ce bulletin :

- Votre SIRET : *24260025200140*
- Référence du bon de commande : *pas obligatoire*
- Code service : *pas obligatoire*

Contact :
par courrier à : TZCLD 7, rue Leschaud 44400 Rezé
par mail à : contact@tzcld.fr

En remplissant ce bulletin, vous acceptez notre politique de confidentialité, consultable sur :
https://www.tzcld.fr/wp-content/uploads/2018/10/Politique-de-confidentialite_TZCLD.pdf

C'EST ENSEMBLE QUE NOUS FERONS DF



TZCLD.FR 02 85 52 45 49 CONTACT@TZCLD.FR